

SÉANCE DU 04 JUILLET 2023

**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
<i>En exercice : 33 Présents : 25 Absents : 0 Procurations : 8</i>	<i>Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 6</i>	<u>4-2</u>

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 28 juin 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Jean-Luc LUPIERI - Gérard BORDIER - Françoise PANCALDI - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Véronique PORTET - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Xavier MALBREIL - Daniel MEMAIN.

Procurations : Maryline DOUSSAT-VITAL à Michelle BARDOU - Xavier FAURE à Jean-Christophe CID - Pauline QUINTANILHA à Françoise PANCALDI - Michèle DUPUY à Martine GUILLAUME - André TRIGANO à Anne LEBEAU - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Michèle GOULIER à Daniel MEMAIN.

Secrétaire de séance : Henri UNINSKI.

Conformément à la Loi du 2 février 1995 et en application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable de l'année 2022.

Le rapport a été présenté pour approbation à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 15 juin 2023.

Les chiffres clés de l'année 2022 sont :

Nombre d'habitants desservis : 15 976.
Nombre d'abonnés (clients) : 8 121.
Nombre d'installations de production : 1.
Nombre de réservoirs : 2.

Longueur de réseau : 139 km.
Taux de conformité microbiologique (%) : 100.
Rendement de réseau (%) : 92,6.
Consommation moyenne (l/hab/j) : 152.
Taux de conformité physicochimique (%) : 100.

Le rapport sera mis à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent.

Le public en sera avisé par voie de presse et par voie d'affichage pendant 1 mois.

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable de l'année 2022.

Article 2 : Prend acte que le présent rapport devra être mis à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent et que le public en sera avisé par voie de presse et par voie d'affichage pendant 1 mois.

Fait en l'hôtel de ville, le cinq juillet deux mille vingt-trois.

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 05 juillet 2023.

Le Maire,
Frédérique THIENNOT



Le secrétaire de séance,
Henri UNINSKI

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le 12/07/2023
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230704-23_16399-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023